



Le risque de mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou causé par l'homme. Le déplacement peut être lent (quelques millimètres par an) ou très rapide (quelques centaines de mètres par jour).

Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.

Les mesures mises en œuvre :

- > identification des zones exposées par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
- > travaux de mise en sécurité et/ou interdiction d'accès à certains sites

Les bons réflexes :

- > évacuer les lieux au plus vite
- > ne pas revenir sur ses pas
- > après le mouvement de terrain, se tenir éloignés de la zone affectée, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé, informer les autorités et contactez votre assurance

Géorisques : Base de données nationale mouvements de terrain [↗](#)

Publications

Le DICRIM

Juin 2017

∨ TÉLÉCHARGER
(3,30MO)

▶ [TOUTES LES PUBLICATIONS](#)

Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

 **EFFACER**

 **ENVOYER**

Dernière mise à jour le : **06 novembre 2018**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi de 8h à 18h
Samedi de 8h30 à 12h30